



Paris, le 27 juin 2017

Monsieur le Directeur général, Monsieur le président du CHSCT-E, chers collègues

Déclaration liminaire *Force Ouvrière*

Le bilan général de la santé et de la sécurité au travail au titre de l'année 2016 que vous nous avez fait parvenir est un travail de bonne qualité. Toutefois, il est quand même surprenant que les Dter IDF et SO, qui comportent en leur sein des laboratoires, n'aient pas de postes à risques ; il y a pourtant eu sept accidents du travail en Dter IDF ! Est-ce un oubli de leur part ?

En ce début de grand tourment, il convient mieux de parler de « déclin » plutôt que de « déclinaison » du fait des fermetures programmées de sites comme Nice, d'activités spécifiques comme la SEMR ou encore d'abandon d'une partie de nos métiers (CRC). Dans cette ambiance « sereine », la démarche QVT, l'appel à des psychologues, des médiateurs ainsi que les études RPS sont mis en place dans chaque DT pour répondre « aux petits soucis » des agents ; que d'outils pour que le personnel de l'établissement puisse avaler la pilule et la digérer au mieux ! Dommage que les numéros de téléphone mis à disposition ne puissent pas être appelés par la majorité des agents notamment à la Dter Méditerranée alors qu'ils sont largement impactés par les délocalisations !

Les effets d'annonces sont très dévastateurs et entraînent la fuite des agents du Cerema, mais n'est-ce pas là le but recherché, n'est-ce pas là la seule stratégie ? Les agents qui restent (pour ceux qui ont la chance de garder leur métier) accumulent la surcharge de travail ! Comment assurer une continuité des services, des missions sans atteindre les limites humaines du supportable ! A l'occasion de vos premiers vœux du Cerema, vous nous aviez invités à voguer sur un navire ambitieux, pour une aventure magnifique, vous étiez sûrement de bonne foi, mais quel désenchantement depuis !

Et que dire encore des drôles de méthodes au Cerema pour libérer les espaces de travail. Quel effet dévastateur sur les agents, réduits parfois à de simples pions d'un échiquier peau de chagrin !

Par contre, *Force Ouvrière*, vous remercie d'avoir inscrit à l'ordre du jour le télétravail, qui est très attendu par de nombreux agents du Cerema.

Pourtant, il est bon de noter que de drôles de méthodes sont pratiquées comme sur le site de Nice où les agents devaient rendre leur réponse sans entretien préalable et sans lettre de motivation, à marche forcée, sans délai de rétractation et en ne respectant pas les dispositions du décret N° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions de mobilités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et de la magistrature ; ainsi que le guide télétravail de la DGAFP de mai 2016.

Alors, M. le Directeur général, Président du CHSCT-E, pouvez-vous rassurer nos collègues, pouvez-vous encore défendre l'indéfendable ? *Force Ouvrière*, comme l'ensemble des agents du Cerema, attend des réponses sur l'état de santé de notre Établissement !

FO Cerema – Représentants *FORCE OUVRIERE* au CHSCT-E

Titulaires : Christian BAROU 03 44 92 60 02 christian.barou@cerema.fr – Michel MELIO 04 42 24 71 63 michel.melio@cerema.fr – Franck PILNIERE 02 41 27 51 14 franck.pilniere@cerema.fr

Suppléants : Daniel NAZARE 04 74 27 53 31 daniel.nazare@cerema.fr Eric PERTUS 04 74 27 53 27 eric.pertus@cerema.fr Michel VALADE 04 72 14 32 32 michel.valade@cerema.fr